

Longueur parcours
 ▶ 2^{ème} catégorie : 12,1 Km

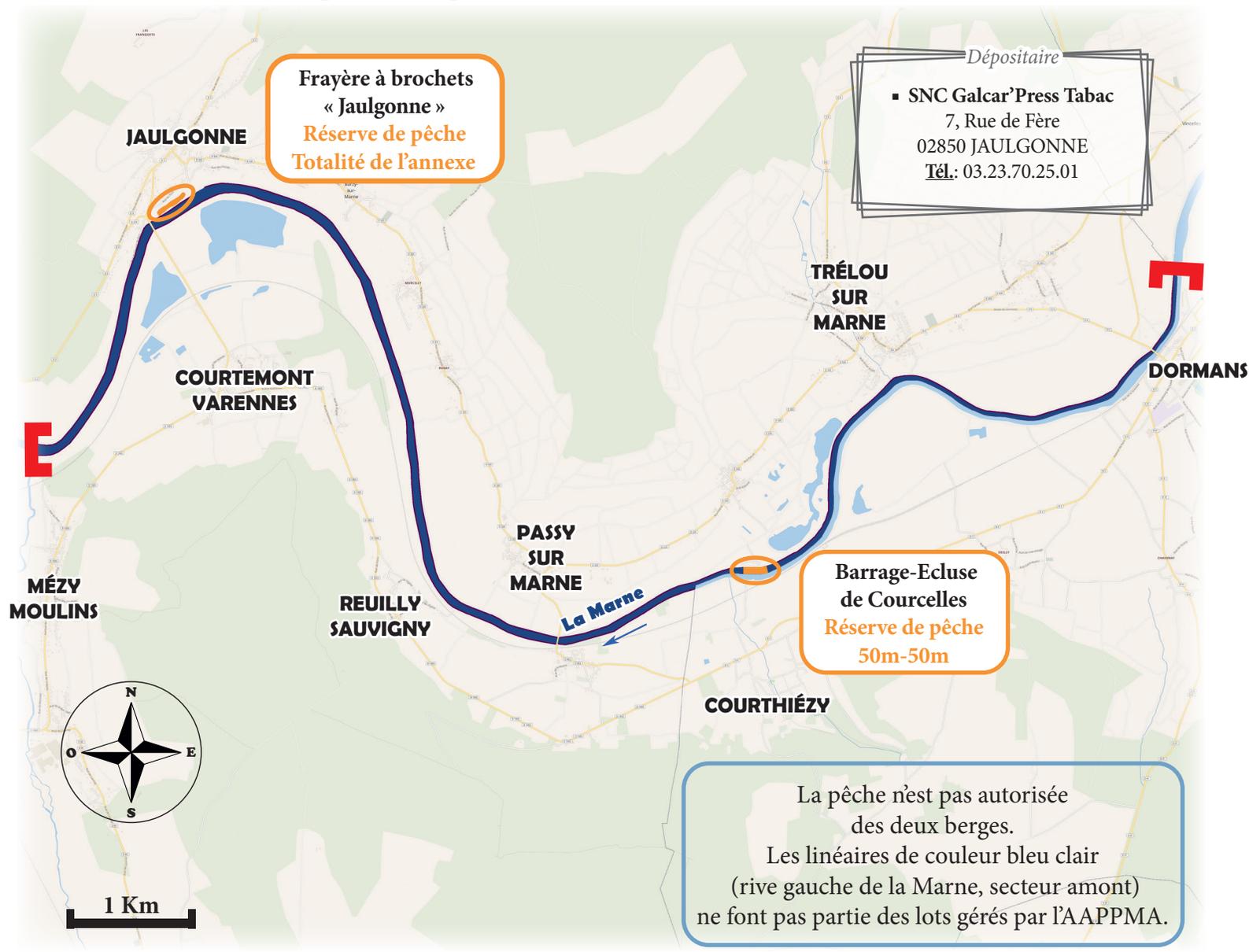


**AAPPMA «Le Brochet de la Vallée»
 de JAULGONNE**
 Actualisation : Saison 2024

Domaine public / Réciprocaire

Légende cartographique

-  Cours d'eau de 2^{ème} catégorie piscicole
-  Linéaire autorisé à la pratique de la pêche de la « Carpe de nuit »
-  Linéaire classé en « Réserve de pêche »
-  Cours d'eau / plan d'eau non géré par l'AAPPMA
-  Limite amont/aval des lots de pêche
-  Nom & Longueur de Réserve (limite aval - limite amont)
-  Flash-Code Cartographie interactive des parcours de pêche



En cas de pollution ou de travaux entraînant un impact sur les milieux aquatiques, prévenez le plus rapidement possible :
 - l'Office Français de la Biodiversité au 03.23.23.41.60,
 - la Gendarmerie au 17,
 - la Fédération au 03.23.23.13.16.

La pêche n'est pas autorisée des deux berges.
 Les linéaires de couleur bleu clair (rive gauche de la Marne, secteur amont) ne font pas partie des lots gérés par l'AAPPMA.